

Section 3 : termes de référence (TOR)

ELABORATION D'UN SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GUIDES METHODOLOGIQUES POUR L'ELABORATION DES PLANS PROVINCIAUX ET DES PLANS LOCAUX D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE LA RDC

1. Contexte et justifications

La RDC n'a pas la maîtrise de la gestion de son espace géographique, entendu par la surface terrestre et la biosphère (espace accessible aux hommes). Or, une vision et une maîtrise territoriales de l'espace sont nécessaires pour l'aboutissement des objectifs et ambitions de développement économique. Par conséquent, sans équipement et sans une coordination des actions entre les institutions nationales, provinciales et locales sur fonds d'un cadre légal et réglementaire moderne et cohérent, ces objectifs de développement seraient vains et compromis.

En effet, le pays ne dispose pas d'une Politique d'Aménagement du Territoire qui lui aurait permis d'orienter les investissements sectoriels et s'assurer une gestion optimale de l'espace national. Ces derniers se font encore aujourd'hui en fonction de logiques sectorielles souvent exclusives, héritières de visions élaborées au temps colonial privilégiant l'approche -projet, et sans tenir compte des interrelations nécessaires pour garantir le développement des revenus et de la sécurité alimentaire des populations ainsi que la conservation et la valorisation des ressources naturelles.

En outre, on note que les documents de planification des différents ministères qui en disposent se caractérisent par une hétérogénéité tant de leur contenu que de leur format. Il a été, par ailleurs, constaté qu'il y a autant de démarches méthodologiques que de politiques formulées. Une revue sommaire des documents de politique existants révèle, entre autres, des disparités portant sur les méthodologies d'élaboration, les plans de rédaction et le volume des documents mais également un usage inapproprié des concepts de gestion du développement. Cette diversité de situation fragilise à la fois la conduite des politiques publiques et l'efficacité de l'action publique.

Cet état des choses s'explique par plusieurs raisons notamment l'héritage colonial, la migration des attributions de l'aménagement du territoire, l'absence d'une prospective et d'une géostratégie de l'aménagement du territoire, l'excentricité du territoire national, etc.

Ainsi, au nombre d'enjeux d'une démarche d'Aménagement du Territoire en RDC, on peut citer : (i) la mise en place d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel adéquat ; (ii) le renforcement des capacités au niveau de toutes les échelles institutionnelles ; (iii) le besoin de consolider l'Etat en l'accompagnant dans son effort de réforme et d'intériorisation de la gouvernance territoriale par la déconcentration et la décentralisation, au regard notamment de l'excentricité géographique de la république et de l'occupation des terres par la population, ainsi que du caractère périphérique de ses activités économiques ; (iv) la nécessité d'améliorer le flux des personnes et des biens, de développer les échanges commerciaux internes et de désenclaver certaines zones du pays ; (v) l'affectation des terres aux usages correspondant le mieux à leurs aptitudes par le biais de processus transparents et consensuels afin de résoudre les conflits d'intérêts dans l'affectation des espaces ; (vi) la prise du contrôle d'une urbanisation de plus en plus désordonnée.

Pour cela, le Gouvernement a placé l'aménagement du territoire au cœur de sa politique de développement. Il a engagé avec le soutien des bailleurs de fonds et dans le cadre du processus de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD+), une vaste réforme qui vise trois grands volets ci-après :

(i) **volet juridique et réglementaire** qui porte sur le développement d'une politique d'Aménagement du Territoire

et le renforcement du cadre réglementaire et juridique pour coordonner les politiques sectorielles et les politiques territoriales, résoudre les conflits d'affectation des terres et promouvoir un développement territorial équilibré et tenant fortement compte des valeurs du domaine forestier et des écosystèmes en général. Cela inclut l'analyse et l'alignement des mandats et attributions institutionnels ; la revue des textes légaux et leur ajustement à la réalité de la REDD et des circonstances actuelles et la tenue d'un plaidoyer en faveur d'un aménagement du territoire sobre en carbone et compatible avec les prescriptions de la REDD+ ;

(ii) **volet institutionnel et organisationnel** axé sur la mise en place des structures d'animation du processus de réformes, la mise à niveau du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et le renforcement des capacités de dialogue et de négociation des intervenants ;

(iii) **volet technique** qui se concentre sur les sauvegardes environnementales et sociales, visant ainsi assurer leur prise en compte dans la réalisation du chantier de l'aménagement du territoire. Bien que ces dimensions aient leurs propres produits et livrables, l'approche vise à les intégrer depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire dans le sens le plus large.

Ce Programme de réforme fait de la sauvegarde des écosystèmes forestiers un axe central pour le développement du pays et considère l'aménagement du territoire comme un outil structurant d'aménagement de l'espace, du développement et comme instrument privilégié d'optimisation de l'utilisation des ressources pour éviter les conflits entre les différents groupes d'intérêts.

Pour assurer une bonne mise en œuvre, le pays a mis en articulation sa politique de l'aménagement du territoire avec les piliers de la REDD+. Cet engagement d'alignement et d'articulation avec la stratégie nationale REDD+ va être reflété par les études de l'aménagement du territoire depuis le diagnostic jusqu'aux propositions des mesures et programmes.

C'est la raison pour laquelle l'approche préconisée pour le Schéma National d'Aménagement du Territoire intègre en filigrane les impératifs de la REDD+ et servira de cadre facilitateur pour la programmation des actions. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire sera, dans les faits, le cadre de cohérence pour les autres formes de planification stratégique telles que les plans nationaux de développement, les programmes sectoriels de développement, le plan de développement urbain ou rural, divers schémas d'aménagement et de développement.

L'étude sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de la RDC va formuler des propositions d'intervention destinées à être prises en charge par les structures centrales de l'Etat, appuyées par les Provinces dans le cadre de la décentralisation. En effet, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) va constituer un cadre de cohérence spatiale qui préfigure « la RDC de demain, qui fixe les grandes lignes pour un avenir viable et maîtrisé et qui permet de traduire les options de développement en termes spatiaux. Le SNAT est appelé à présenter une "image" du pays pour le futur (horizon 20 ans), choisie par consensus, en fonction des potentialités, des contraintes, des moyens du pays, des besoins de sa population.

Par ailleurs, l'initiative d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) doit être complétée par la définition d'une approche homogène destinée à l'élaboration des Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT).

En effet, il s'agit d'élaborer une démarche d'accompagnement des acteurs provinciaux et locaux pour la planification concertée de leurs actions de développement. Cette démarche se veut suffisamment souple, adaptée aux contextes sociologique, culturel et économique à l'échelle concernée. Elle devrait particulièrement intégrer la dimension genre et la prise en compte des groupes vulnérables (les peuples autochtones, personnes vivant avec le VIH/Sida). En définitive, il s'agit de mettre en place un outil de planification qui puisse garantir un développement harmonieux et durable qui répond aux exigences de la décentralisation. De nombreuses études déjà réalisées au niveau sectoriel et local pourront servir dans le cadre de l'élaboration des guides méthodologiques.

Les Guides Méthodologiques permettront de baliser, harmoniser et standardiser le processus de planification de l'Aménagement du Territoire sur l'ensemble du territoire national. Cette étude va formaliser les principes directeurs et les différentes phases d'élaboration des outils de planification spatiale au niveau provincial et local en général ainsi qu'en particulier, les orientations destinées à l'élaboration des Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT).

Ces guides méthodologiques obéissent donc à une préoccupation d'harmonisation des démarches et de préparation du passage de l'élaboration de la politique nationale d'aménagement du territoire à la loi sur l'aménagement du territoire, à leur traduction sous la forme de Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des Plans Provinciaux (PPAT) et des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT).

A ce titre, les deux instruments (SNAT et Guides méthodologiques du PPAT et du PLAT) se complètent et leur bonne coordination temporelle et méthodologique s'avère une condition essentielle pour atteindre les objectifs assignés aux instruments d'aménagement du territoire.

La présente consultation complète et participe, d'autre part, à la même logique qui avait prévalu lors de la production et la validation non seulement de l'Esquisse du Schéma National d'Aménagement du Territoire en 1982 et actualisée en 2004, du Guide Méthodologique de planification provinciale et locale en 2012 mais également du Guide Méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles en 2013 par le Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, d'autre part.

Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter deux bureaux consultants associés dont un international et l'autre national pour à la fois, élaborer et procéder à la validation :

- (i) de l'étude sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) sur l'ensemble du territoire et
- (ii) des Guides méthodologiques pour l'élaboration des Schémas (PLANS) Provinciaux d'Aménagement du Territoire et des Plans Locaux d'Aménagement des Territoires.

2. Objectifs du SNAT et des Guides méthodologiques

2.1. Objectif général du SNAT

L'objectif global est de contribuer durablement à la sauvegarde des écosystèmes (notamment forestiers), grâce au développement harmonieux de l'ensemble du territoire. L'objectif spécifique est de doter l'administration publique, les collectivités territoriales ainsi que les investissements tant publics que privés d'un cadre de planification cohérent intégrant la dimension spatiale.

2.2. Objectifs généraux et spécifiques des Guides Méthodologiques

L'objectif général est de concevoir et de doter l'administration publique, les collectivités territoriales ainsi que les investissements tant publics que privés des outils référentiels facilitant une standardisation des instruments de planification spatiale au niveau provincial et local et comme outil d'aide aux décisions d'aménagement des territoires provinciaux et locaux, d'analyse spatiale des problématiques de gestion des ressources naturelles, de prospection en matière de sécurisation de ces ressources et de prévention des conflits entre les opérateurs urbains et ruraux.

Il s'agit d'élaborer six guides méthodologiques ci-après :

- Guide Méthodologique 1 : Etats des lieux
- Guide Méthodologique 2 : Zonage participatif

- Guide Méthodologique 3 : Aménagement du Territoire et politiques sectorielles
- Guide Méthodologique 4 : Consultation du public pour l'adoption d'instrument de planification
- Guide Méthodologique 5 : Suivi-évaluation multi-acteurs des instruments de planification (SNAT, SPAT, PLAT) ;
- Guide Méthodologique 6 : Plan de communication (stratégie de communication, population cible, messages clés, outils de communication).

Quatre objectifs spécifiques sont assignés à ces Guide méthodologiques à savoir :

- renforcer les capacités, la connaissance et la maîtrise des potentiels et contraintes provinciales et locales par l'utilisation des outils de planification simples et adaptés;
- indiquer aux acteurs concernés le processus méthodologique d'élaboration d'un PPAT et d'un PLAT et responsabiliser les provinces et les ETD dans le pilotage du développement notamment en ce qui concerne la planification spatiale ;
- fournir un cadre cohérent et harmonisé du processus de participation d'acteurs locaux dans l'élaboration des plans de développement en général et des plans d'aménagement de leur territoire, en particulier;
- proposer un cadre de suivi et évaluation des politiques sectorielles.

Ces guides méthodologiques permettront d'orienter les décideurs et les praticiens à élaborer, de concert avec les populations, les plans de développement.

Les Plans Provinciaux et les Plans Locaux d'Aménagement du Territoire serviront à articuler les intérêts nationaux, provinciaux et locaux pour : augmenter la participation des Provinces et des ETD à l'effort de développement économique du pays par l'optimisation de l'organisation du territoire et une meilleure gestion des ressources locales

3. Méthodologie

3.1. Méthodologie d'élaboration du SNAT

La méthodologie de réalisation du SNAT sera déclinée comme suit :

3.1.1. Processus de l'élaboration du SNAT et des études de base

L'élaboration du SNAT se fera selon un processus participatif et itératif entre le niveau central et provincial et ce, afin de garantir l'appropriation des Schémas par tous les intervenants (Etat, société civile, collectivités locales). C'est le gage de réussite de mise en œuvre du schéma. Pour ce faire, le bureau consultant organisera une série d'ateliers au cours des différentes phases pour la validation des diagnostics, des orientations, options et propositions. La prise en charge du schéma par l'ensemble des opérateurs et par les populations nécessitera une médiatisation au niveau de toutes les parties concernées. Pour cela, un plan de communication sera mis en œuvre par l'administration à la suite de l'approbation formelle du schéma.

Tout au long de ce processus, une attention particulière sera accordée aux questions transversales que sont le genre, l'environnement et la participation du secteur privé. Sur la base des rencontres avec les intervenants (administration, représentants de la société civile, organisations de producteurs, organisations féminines, etc.), le consultant présentera le contexte social et humain de ces activités. Cette étape visera à évaluer le degré d'adhésion des populations au schéma retenu.

3.1.2. Stratégie opérationnelle

Le Bureau consultant est appelé à présenter une stratégie opérationnelle de soutien à l'étude qui consistera à :

- Identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du cadre existant ;
- Identifier les enjeux et les défis à relever ;
- Identifier les risques majeurs et les mesures d'atténuation ;
- Proposer des actions à mener pour atteindre les résultats attendus.

3.1.3. Architecture pour l'élaboration du SNAT

L'élaboration du SNAT se déroulera en trois phases principales et successives dont l'élaboration durera 24 mois, y compris les consultations participatives, les concertations intermédiaires, et la validation par la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT). Ce délai ne tient pas compte de la durée du processus final d'approbation par le Conseil des Ministres et l'Assemblée Nationale.

L'étude du SNAT sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'experts relevant d'un bureau consultant. Elle sera conduite par un expert de très haut niveau en aménagement du territoire, de profil aménagiste (géographe, urbaniste, ingénieur ou économiste planificateur) ayant un minimum de 20 ans d'expérience dont au moins 10 ans dans des pays d'Afrique subsaharienne. Le profil des experts est donné en annexe du présent document.

Le Bureau consultant sera soutenu en partie par le Ministère (MATRV) et sept (7) cadres de l'Administration. Le Ministère (MATRV) par son administration entamera la documentation par la collecte des éléments suivants :

- Rapports thématiques, sectoriels, régionaux, financiers des bailleurs de fonds ;
- Statistiques sectorielles, régionales et provinciales des différents départements techniques
- Notes et rapports de politiques sectorielles ;
- Etudes régionales et provinciales ;
- Textes juridiques et réglementaires ;
- Cartes, Atlas cartographiques, photos satellite, drones civils, etc.

Un Comité de pilotage ad hoc présidera, sous le leadership du Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire, l'ensemble des travaux de l'élaboration du SNAT. Ce comité de pilotage sera distinct de celui repris dans le document de projet et qui, lui, prend en charge les aspects contractuels avec FONAREDD ;

A l'issue de tout ce processus consultatif, le SNAT sera présenté, dans sa version finale, en Conseil des Ministres pour sa validation finale.

L'élaboration de la politique et de la loi sur l'aménagement du territoire inspirera largement le travail sur l'élaboration du schéma national de l'aménagement du territoire. A défaut de cumuler les deux processus dans un seul, il est fortement recommandé aux différents bureaux retenus dans le cadre de ces processus de travailler en parfaite synergie.

Pour récapituler, le cycle de l'élaboration du SNAT est le suivant :

- Mise en place de la cellule technique opérationnelle et création du Comité de Pilotage (COPI) ;
- Revue documentaire et autres activités préliminaires (dont mise en place du SIG) ;
- Recrutement du bureau consultant par le PNUD ;
- Validation de la note de cadrage, de la feuille de route et des études sectorielles ;
- Réalisation des études sectorielles (dont consultation) ;
- Intégration intersectorielle (dont consultation) ;
- Validation progressive des études par le COPI ;
- Consolidation dans le document d'ensemble ;
- Processus de validation finale (technique, COPI, Conseil des Ministres).

3.2. Méthodologie d'élaboration des Guides Méthodologiques

L'étude fera l'objet d'un processus de rédaction participatif et sera conduite selon une approche participative et interactive entre le niveau central, provincial et local qui laisse effectivement aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux une marge importante de liberté dans le choix des moyens de développement et des projets et ce, afin de garantir l'appropriation de ces guides méthodologiques par tous les intervenants (Etat, société civile, collectivités locales et les autorités coutumières, les ONG, le secteur privé). Pour ce faire, le bureau consultant organisera une série de consultations participatives, d'ateliers de travail, de renforcement des capacités techniques et humaines au cours des différentes phases d'élaboration, de validation, de maîtrise et d'appropriation de ces différents outils.

La prise en charge de ces outils de planification spatiale par l'ensemble des opérateurs étatiques et non étatiques, et par les populations nécessitera un renforcement des capacités des acteurs clés et une médiatisation au niveau de toutes les parties concernées et à différentes échelles de l'Etat.

En vue de favoriser une large participation des acteurs provinciaux et locaux à l'élaboration de leur Schéma Provincial et Plan Local d'Aménagement du Territoire, la consultation pourrait être menée en 4 phases suivantes : (i) la phase préparatoire ; (ii) la phase de diagnostic ; (iii) la phase de rédaction et (iv) la phase de validation.

En outre, l'étude accordera une attention particulière aux questions transversales que sont le genre, l'environnement (gestion et conservation durable) et la participation du secteur privé. Sur la base des rencontres avec les intervenants (administration, représentants de la société civile, organisations de producteurs, organisations féminines, etc.), le bureau consultant présentera le contexte social et humain de ces activités. Cette étape visera à évaluer le degré d'adhésion des populations au schéma retenu.

Le bureau consultant sera soutenu en partie par la Cellule Technique d'Appui du Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville composée de sept (7) cadres nationaux : chef de projet, géographe- aménagiste (ou économiste-planificateur), cartographe, urbaniste, agroéconomiste expert en développement rural, expert infrastructure, forestier. Le travail en commun (recherche de documentation, discussions sur les thèmes d'études, élaboration de statistiques et de cartes...) permettra une meilleure articulation entre les équipes et assurera le transfert de compétences pour la suite du processus (suivi du SNAT, élaboration des SPAT et des P).

Cette cellule technique mettra à disposition du bureau consultant la documentation suivante :

- Rapports thématiques, sectoriels, régionaux, financiers... des bailleurs de fonds ;
- Statistiques sectorielles, régionales et provinciales des différents départements techniques
- Notes et rapports de politiques sectorielles ;
- Etudes régionales et provinciales ;
- Textes juridiques et réglementaires ;
- Cartes, Atlas cartographiques et photos satellite, etc.

4. DUREE ET DESCRIPTION DE L'ETUDE DU SNAT ET DES GUIDES METHODOLOGIQUES

4.1 DUREE ET DESCRIPTION DU SNAT

4.1.1. Durée de l'étude sur le SNAT

L'étude du Schéma National d'Aménagement du Territoire se déroulera en trois phases d'une durée de 18 mois, non compris le temps nécessaire à la concertation et la validation, évalué à un maximum de 30 jours entre chaque phase.

Cette étude va chevaucher celles de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et celle de la Loi sur l'Aménagement du Territoire du moins sur les premiers mois de l'étude.

La mission devra être réalisée par le Consultant dans un délai maximum de 24 mois et démarrera au plus tard un mois après la signature du contrat de prestations.

4.1.2. Description de l'étude sur le SNAT

La première phase porte sur le «diagnostics et orientations» et sera entamée par l'évaluation de la documentation disponible, la préparation d'une méthodologie (par phase et chapitre) et d'un calendrier des travaux (tâches à mener par l'équipe de travail et planning). Elle durera 7 mois et devra déboucher sur des diagnostics sectoriels, territoriaux et l'analyse des facteurs déterminants de l'aménagement du territoire notamment sur une explicitation des problématiques sectorielles et spatiales devant servir à dresser l'image cible (vision) du territoire à l'horizon 2040. Cette vision sera accompagnée de scénarii de mise en œuvre, destinés à baliser les cheminements possibles pour construire progressivement et atteindre l'image visée. Des orientations globales et préliminaires seront formulées pour les trois Provinces de la région Orientale qui font l'objet de PIREDD de manière à permettre une première concertation élargie et lancer les études des schémas provinciaux sur une base cohérente et concertée. Cette phase sera ponctuée par la tenue de deux ateliers au niveau central et au niveau régional : le premier interviendra à mi-parcours de la phase et aura comme objectif de valider les diagnostics et les problématiques sectorielles et territoriales et le second visera la restitution, l'approbation et le choix des options utiles sur les résultats de la phase.

La seconde phase ayant trait à «l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)» d'une durée de 6 mois, correspondra au développement du SNAT aux échelles prescrites (1/2.000.000 pour le document de base et échelles plus fines pour au moins 4 zones particulières telles que ville, zones écologiques), sur la base des options retenues à l'issue de la phase 1, et à l'élaboration du projet de programme prioritaire d'intervention (fiches des projets). Le SNAT sera déglobalisé par secteur et par unité spatiale homogène pour permettre à chaque secteur de recentrer ses stratégies et ses actions autour des objectifs du SNAT et, en outre, la conduite ultérieure de réflexions de détail sur des espaces restreints (régions, villes, zones homogènes, etc.). Cette phase sera conclue par et par un atelier national. Cet atelier aura pour objectifs de vérifier la prise en compte des orientations de la phase 1 et l'adéquation des résultats de la phase avec les réalités nationales et régionales.

La troisième phase axée sur «la mise en forme du SNAT» d'une durée de 5 mois, correspond aux travaux de finalisation du schéma national et de conception des outils de mise en œuvre. Le programme prioritaire d'intervention sera confirmé par des tests de fiabilité des propositions émises.

Un Atlas de l'Aménagement du Territoire sera élaboré tout au long du processus, depuis la première phase de bilan-diagnostic jusqu'à la phase des propositions. Cet Atlas reprendra l'ensemble des cartes d'analyse et de synthèse qui auront été élaborées tout au long de l'étude. Son format devra être adapté à la configuration du pays (30 cm x 30 cm ou 30 x 42 cm par exemple) et regroupera l'ensemble des cartes, graphiques et illustrations de l'étude SNAT. Un système de suivi-évaluation (Observatoire) sera mis au point utilisant les techniques du Système d'Information Géographique (SIG). Cette phase formulera de façon concertée, les conditions de réussite du SNAT (institutionnelles, juridiques, financières, foncières, fiscales, etc.). La concertation prévue pour cette phase correspondra à la validation des documents par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville. La prise en compte des observations émises lors de cette concertation permettra d'entamer la mise en forme finale de tous les documents du SNAT (documents écrits et graphiques sur supports papiers et numériques) concluant le processus de l'étude.

4.2. Durée et description de l'étude sur les Guides Méthodologiques

4.2.1. Durée

Sur le plan opérationnel, l'élaboration de six Guides Méthodologiques durera 12 mois, y compris les consultations participatives, les concertations intermédiaires, et la validation par la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT). Elles démarreront au plus tard un mois après la signature du contrat de prestations. Ce délai ne tient pas compte de la durée du processus final d'approbation par le Conseil des Ministres. En cas d'adjudication de la mission d'élaboration des 3 SPAT à un seul Bureau d'études, les besoins en experts sont

estimés à 120 hommes-mois

4.2.2. Description de l'élaboration des Guides Méthodologiques

Le bureau consultant élaborera les 6 guides méthodologiques ci-après :

- **Guide Méthodologique 1 : Etat des lieux**
Il s'agit de l'étude préliminaire au projet au travers d'une revue documentaire concernant le cadre légal et réglementaire affectant l'espace cible, la loi sur l'Aménagement du Territoire et les textes d'approbation d'un SPAT, ainsi que les autres textes en relation avec la planification de l'espace, et les expériences locales de planification de l'utilisation du sol ;
- **Guide Méthodologique 2 : Zonage participatif**
Il présente les principes directeurs d'un diagnostic participatif, de la cartographie physique, des études socioéconomiques, de l'inventaire multi-ressources ; les méthodes de recherche et exploitation de données suivant les techniques scientifiques notamment la télédétection, le SIG et cartographie numérique ; la carte d'affectation des espaces par vocation, les méthodes d'organisation :MARP, élaboration d'un plan d'aménagement,... en prenant en compte les méthodes d'articulation des sauvegardes environnementales dans tous les programmes REDD+ et en s'inspirant du Guide opérationnel forestier pour micro et macro zonage;
- **Guide Méthodologique 3 : Aménagement du Territoire et politiques sectorielles** (agriculture, forêt, mines, hydrocarbures, foncier, énergie, etc.)
Il oriente l'analyse des activités de chaque secteur, l'évaluation des interactions, la démarche de coordination sectorielle au niveau provincial & local, et la méthode de concertation entre les secteurs. Prendre en compte le Guide Méthodologique d'élaboration d'une politique sectorielle (Ministère du Plan).
- **Guide Méthodologique 4 : Consultation du public** pour l'adoption d'un instrument de planification
Il comprend les méthodes de plaidoiries, la procédure participative et interactive, la démarche pour un entretien type des parties prenantes ; en se référant au Guide CLIP de consultation et de participation au processus REDD ;
- **Guide Méthodologique 5 : Suivi-évaluation multi-acteurs** des instruments de planification (SNAT, PPAT, PLAT) ; Indicateurs et critères d'évaluation, observation indépendante ;
- **Guide Méthodologique 6 : Plan de communication** ; stratégie de diffusion, identification des cibles et des messages clés, outils de communication

L'étude fera l'objet d'un processus de rédaction participatif et sera conduite selon une approche participative et interactive entre le niveau central, provincial et local qui laisse effectivement aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux une marge importante de liberté dans le choix des moyens de développement et des projets et ce, afin de garantir l'appropriation de ces guides méthodologiques par tous les intervenants (Etat, société civile, collectivités locales et les autorités coutumières, les ONG, le secteur privé). Pour ce faire, le bureau consultant organisera une série de consultations participatives, d'ateliers de travail, de renforcement des capacités techniques et humaines au cours des différentes phases d'élaboration, de validation, de maîtrise et

d'appropriation de ces différents outils.

La prise en charge de ces outils de planification spatiale par l'ensemble des opérateurs étatiques et non étatiques, et par les populations nécessitera un renforcement des capacités des acteurs clés et une médiatisation au niveau de toutes les parties concernées et à différentes échelles de l'Etat.

En outre, l'étude accordera une attention particulière aux questions transversales que sont le genre, l'environnement (gestion et conservation durable) et la participation du secteur privé. Sur la base des rencontres avec les intervenants (administration, représentants de la société civile, organisations de producteurs, organisations féminines, etc.), le bureau consultant présentera le contexte social et humain de ces activités. Cette étape visera à évaluer le degré d'adhésion des populations au schéma retenu.

Le bureau consultant sera soutenu en partie par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville composée et par sept (7) cadres nationaux : chef de projet, géographe- aménagiste (ou économiste-planificateur), cartographe, urbaniste, agroéconomiste expert en développement rural, expert infrastructure, forestier. Le travail en commun (recherche de documentation, discussions sur les thèmes d'études, élaboration de statistiques et de cartes...) permettra une meilleure articulation entre les équipes et assurera le transfert de compétences pour la suite du processus (élaboration des PPAT et des PLAT).

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville mettra à disposition du bureau consultant la documentation suivante :

- Rapports thématiques, sectoriels, régionaux, financiers... des bailleurs de fonds ;
- Statistiques sectorielles, régionales et provinciales des différents départements techniques
- Notes et rapports de politiques sectorielles ;
- Etudes régionales et provinciales ;
- Textes juridiques et réglementaires ;
- Cartes, Atlas cartographiques et photos satellite, etc.

5. Rôles et responsabilités du bureau consultant sur le SNAT et les Guides Méthodologiques

Sous la supervision générale du Team Leader de l'Unité Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD) du PNUD/RDC et avec le concours de l'administration en charge de l'aménagement du Territoire, le bureau Consultant est chargé de réaliser les tâches suivantes :

- Procéder à une revue et une analyse documentaire de la littérature existante sur toutes les dimensions se rapportant à l'aménagement du territoire dans le contexte de la RDC ;
- Identifier les défis et enjeux à relever à tous les niveaux de l'organisation administrative du pays et des secteurs associés ;
- Identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités des cadres existants ;
- Evaluer les risques possibles, leur probabilité de survenance et, en conséquence, prévoir les mesures idoines pour les mitiger, les contourner, à défaut de les éviter ;
- Repérer les meilleures pratiques de l'aménagement du territoire dans la région et indiquer comment en faire bon usage dans le contexte de la RDC ;
- Elaborer la note de méthodologie générale (note de cadrage) accompagnée de la feuille de route d'exécution de l'étude indiquant les composantes de chaque phase du travail et de chaque étape;
- Fixer les couts paramétriques et indiquer le devis estimatif de la mise en œuvre du SNAT dans le contexte de la RDC ;
- Organiser et animer les consultations participatives avec toutes les parties prenantes et veiller à assurer une participation équilibrée et rationnelle des différents groupes sociaux, de différentes provinces (et en leur sein des différentes Entités Territoriales Décentralisées), des différents ministères sectoriels, des différents partenaires, etc. ;

- Produire les rapports de différentes phases de l'élaboration des Guides Méthodologiques et du SNAT (rapport provisoire/intermédiaires et rapports définitifs après restitution et validation technique ainsi que politique);
- Elaborer les documents techniques à soumettre au Comité de pilotage et en garantir la qualité ;
- Accompagner et appuyer le processus de restitution et de validation technique et politique ;
- Préparer l'atelier de validation du SNAT et des Guides Méthodologiques avec la participation de toutes les parties prenantes ;
- Assurer le secrétariat technique du Comité de pilotage durant le processus avec le concours du Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville ;
- Présenter le document de planification territoriale qui fixe les stratégies des pouvoirs publics pour le développement du territoire national ;
- Elaborer le rapport de fin de mission à transmettre au PNUD et au Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville.

6. Principaux livrables pour le SNAT et les Guides Méthodologiques

LOT 01 SNAT			
<u>SNAT Première phase : Diagnostics et orientations</u>		Echéance	Paiement %
Note de méthodologie générale	Note cadrage pour la conduite de l'étude	M+3	20%
Rapport provisoire de la première phase et Résumé pour l'atelier de validation au niveau central et provincial	Notes des diagnostics et problématiques sectorielles et spatiales	M+7	
Document provisoire de la phase 1	Notes des diagnostics et problématiques sectorielles et spatiales validées	M+8	
Rapport définitif de la phase 1 ^{ère} phase	Approbation et choix des options utiles sur les résultats de la 1 ^{ère} phase	M+11	
<u>SNAT Deuxième phase : Elaboration du Schéma National</u>			50 %
Rapport provisoire de seconde phase et Résumé pour l'atelier de validation	Développement du SNAT aux échelles prescrites	M+12	
Atelier de validation du rapport provisoire au niveau central et provincial	Vérification de la prise en compte des orientations de la 1 ^{ère} phase et validation	M+14	
Rapport définitif de seconde phase	SNAT déglobalisé et fiches des projets	M+15	
<u>SNAT Troisième phase : Mise en forme finale du SNAT</u>			30%
SNAT et documents d'accompagnement (Atlas, Tableau de bord, SIG)	Finalisation du SNAT et conception des outils de mise en œuvre		
Rapport provisoire de troisième phase et Résumé pour l'atelier de validation	SNAT et Atlas de l'AT	M+16	
Atelier de validation au central et provincial	Conditions de réussite du SNAT	M+17	
Mise au point finale des documents définitifs et édition	SNAT version finale	M+18	

LOT 02- Guides Méthodologiques

Livrable	Description	Echéance	Paiement-%
<u>Guides Méthodologiques:</u>			
Note de méthodologie générale	Note cadrage pour la conduite de l'étude	M+0	10%

Version 2 des Guides 1 & 2 Atelier de consultation	Draft enrichis des Guides 1 et Guides du Zonage participatif	M+5	30%
Version 2 des Guides 3 & 4 Atelier de consultation	Draft enrichis des guides 3 & 4 sur la Consultation publique et les Politiques sectorielles,	M+9	25%
Version 2 des Guides 5 & 6 atelier de validation Rapport de l'atelier de validation des Guides	Version finales des guides 1 à 6	M+11	25%
Mise au point finale des documents définitifs et édition	Documents des Guides Méthodologiques validés	M+12	10%

7. Calendrier indicatif d'exécution

7.1. Calendrier indicatif d'exécution du SNAT

L'étude du Schéma National d'Aménagement du Territoire se déroulera en trois phases d'une durée de 18 mois, non compris le temps nécessaire à la concertation et la validation, évalué à un maximum de 30 jours entre chaque phase. Cette étude va chevaucher celles de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et celle de la Loi sur l'Aménagement du Territoire du moins sur les premiers mois de l'étude.

La mission devra être réalisée par le Consultant dans un délai maximum de 24 mois et démarrera au plus tard un mois après la signature du contrat de prestations.

7.2. Calendrier indicatif d'exécution des Guides Méthodologiques

Le délai global de l'étude, consultation et validation comprises, est de 12 mois répartis comme suit :

- État des lieux et revue documentaires: 1 mois ;
- Zonage participatif : 3 mois
- Consultations du public : 2 mois ;
- Aménagement du territoire et politiques sectorielles : 2 mois ;
- Le Suivi – évaluation : 1 mois
- Plan intégré de communication : 1 mois

La mission devra être réalisée par le Bureau consultant dans un délai maximum de 12 mois et démarrera au plus tard un mois après la signature du contrat de prestations.

8. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUISES

8.1. Profil et qualifications requises pour le SNAT

A titre indicatif, les besoins en experts chargés sont estimés à **135 hommes-mois pour l'étude SNAT** et à **45 hommes-mois** pour l'élaboration des guides méthodologiques. Dans le cadre de cette mission, il est formellement exigé aux bureaux consultants d'impliquer et d'utiliser des experts nationaux. A charge du bureau et sous sa responsabilité, de répartir les hommes-mois ci-haut entre ces experts et les experts internationaux pour qui, la présence en RDC est évaluée entre 20 et 30% de leur durée totale de prestation.

Une expérience des missions similaires en RDC ou dans d'autre pays post-conflit est un atout.

8.2. Profil et qualifications requises pour les Guides Méthodologiques

L'étude sur les Guides Méthodologiques pour l'élaboration des PPAT et des PLAT sera réalisée en **45 hommes-mois** par une équipe pluridisciplinaire d'experts relevant des firmes internationale ou nationale.

Elle sera conduite par un expert de très haut niveau de profil aménagiste (géographe, urbaniste, ingénieur ou économiste planificateur) ayant un minimum de 10 ans d'expérience dont au moins 6 ans dans des pays d'Afrique subsaharienne.

La firme devra faire preuve de :

- D'une expérience d'au moins 10 ans sur l'aménagement du territoire et domaines connexes ;
- D'une connaissance approfondie du contexte politique et institutionnel de la RDC ;
- D'une connaissance approfondie du processus de décentralisation en Afrique en général et en particulier en RDC ;
- D'une expérience avérée de la conduites des études similaires dans le monde en général et en Afrique en particulier ;
- D'une expérience de travail sur le processus REDD+,
- D'une bonne capacité de mobilisation et d'implication de l'expertise nationale.